



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Terrain situé rue Sully à Dijon - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or**

L'Etat (Education Nationale) est propriétaire d'un terrain situé rue Sully à Dijon, sur lequel il avait été envisagé la construction d'un bâtiment destiné au Rectorat. Compte tenu de la future implantation du Rectorat à la Cité des Affaires Clemenceau, l'Etat souhaite procéder à la cession d'une grande partie de ce terrain, soit une emprise de 2 ha 07 a 05 ca, cadastrée section BX n°515.

Cette parcelle est classée au plan local d'urbanisme en zone UZb, permettant l'accueil des activités liées à la formation, à la recherche, à la santé et est située à proximité immédiate de sites faisant l'objet d'opérations d'aménagement à vocation économique.

En considération de ces éléments, il est proposé d'acquérir ce terrain et de solliciter à cette fin l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour le portage foncier de ce bien, au titre du volet thématique « Développement économique », conformément à la valeur vénale fixée par France Domaine.

En application des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est rappelé que la durée de portage est de 4 ans, renouvelable par 2 tranches de 2 ans et que la participation aux frais de portage est de 3 % par an pour la durée de portage initial et de 4 % par an pour la période de prolongation éventuelle.

Vu l'avis du Bureau

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière d'un terrain situé rue Sully à Dijon, cadastré section BX n°515 de 2 ha 07 a 05 ca, au titre du volet thématique "Développement économique", moyennant la valeur vénale déterminée par France Domaine ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 par le Conseil d'Administration de l'établissement et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et notamment la convention opérationnelle correspondante qui sera établie par l'EPFL lors de l'acquisition du bien.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

  
Pierre PRIBETICH  


Publié le - 1 JUL. 2008  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

- 1 JUL. 2008

